

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 14
- absents : 5
- exclus : 0

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Boulton

Séance du 11 mai 2023

Date de convocation :
02 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai à 20 heures

Date d'affichage :
02 mai 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
ses séances,
Sous la Présidence de M. Dominique GUIGUEN

Etaient présents : Ms Bernard BOILLOT, Dominique GUIGUEN, Éric TOURNIER, Patrick SAUGET, Cédrik CARON, Guy ROUX, Christian MALAVAU, Bertrand FOLIN Mmes Charlène TOUSSAINT-JULLIEN, Laurence VAN HECKE

Excusés : M. Patrick GALLEF, M. Paul-Emile DEVILLAIRS (donne procuration à Bertrand FOLIN), M. Aurélien FAIVRE (a donné procuration à Dominique GUIGUEN), Mme Solène DENISOT (donne procuration à Charlène TOUSSAINT-JULLIEN), Mme Emilie MARCOLINI (donne procuration à Cédrik CARON)

Bernard BOILLOT a été nommé secrétaire

N° 2023-023

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil du 06 avril 2023

Le Conseil municipal, après lecture, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 06 avril 2023.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 2023-024

Objet : Choix d'entreprise pour la rénovation de la salle des Lavières

Le maire rappelle le bilan de la consultation d'entreprise pour la rénovation de la salle des Fêtes

- au titre du lot remplacement des huisseries extérieures
 - o CMA de Villers Bouton → 39 668,76 €
 - o VP de Rioz → 34 819,99 €
 - o Dadeau de Vesoul → 39 040,00 €
 - o Régis BOILLOT de Boulton → absence de réponse
- au titre du lot ravalement de la façade
 - o JLG de Gray → 36 033,94 €
 - o Façade bisontine de Chatillon le Duc → 45 211,00 €
 - o Facade25 de Geneuille → absence de réponse
 - o VBPM de Vesoul → absence de réponse
 - o Bisontine peinture de Serre les sapins → 37 711,22 €
- au titre du lot peintures intérieures
 - o JLG de Gray → absence de réponse
 - o VBPM de Vesoul → absence de réponse
 - o Filieux peintures de Boulton → 31 540,00 €
 - o Bisontine peinture de Serre les sapins → 23 450,89 €
 - o SAS Noel de Marnay → absence de réponse

Il est proposé de retenir pour chacun de ces lots

- **Lot huisserie : Dadeau de Vesoul → 39 040,00 €**
- **Lot façade : Bisontine peinture de Serre les sapins → 37 711,22 €**
- **Lot peinture : Bisontine peinture de Serre les sapins → 23 450,89 €**

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 2023-025

Objet : Aménagement esthétique, renforcement de l'installation d'éclairage public et création d'un génie civil de télécommunication « Route de Chaux »

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité route de Chaux RD190, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Monsieur le maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- le remplacement d'environ 510 mètres de lignes aériennes à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existants dans le secteur par des câbles souterrains ;
- la fourniture et la pose de 13 ensembles d'éclairage public, thermolaqués ral 7035, composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 7 mètres de hauteur, d'une crossette tubulaire de type cassée droite de 0.75 mètre de saillie et d'un luminaire de type fonctionnel routier équipé de leds d'une puissance totale d'environ 30 W ;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existants dans ce secteur.

Il propose au conseil municipal de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, parmi les différents matériels d'éclairage public envisagés, les types de produits suivants :

- Mât droit cylindro-conique de 7 mètres de hauteur avec crossette tubulaire de type cassée droite de 0.75 mètre de saillie, thermolaqué RAL 7035 ;
- Luminaire fonctionnel routier de type AXIA à Leds, d'une puissance totale d'environ 30 W, thermolaqué RAL 7035, Classe 2, IP 66, équipé d'un ballast électronique, ULOR <3%, et d'une efficacité lumineuse lampe + ballast > 70lum/W.

Le cout des travaux est estimées à 292 725 €. L'évaluation estimative de la contribution totale de votre commune pour l'ensemble de ces travaux, est estimée à environ 151 400 €

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Monsieur le maire.
- 2) **DEMANDE** au SIED 70, la programmation financière des travaux définis ci-dessus par Monsieur le maire.
- 3) **PRECISE** que l'inscription au budget communal de la participation financière demandée par le SIED 70, fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal lorsque la participation financière du SIED 70 aura été validée par le Bureau Syndical.
- 4) **DECIDE** de retenir les matériels d'éclairage public décrits par Monsieur le maire pour leurs qualités esthétiques et techniques.
- 5) **SOUHAITE** que ces travaux puissent être engagés à partir de 2024, en coordination dès que les travaux de sécurisation de la route de Chaux ne débutent.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 2023-026

Objet : Règlement cavurne

Suite à la création du cavurne, il convient d'apporter les modifications suivantes du règlement du cimetière :

Modification Article 26 - Cavurne

En tout état de cause, les monuments érigés sur les fosses auront une dimension maximum de 70cm de largeur et 1 m de longueur et ne pourront dépasser une hauteur de 80 cm.

Création Article 26-bis : Condition de réservation et d'attribution des cavurnes

Les cavurnes se réservent au fur et à mesure ; il est proposé un emplacement sur l'une des deux allées. Le bénéficiaire

- réserve dans un premier temps un cavurne.
- a l'obligation d'installer son monument à l'emplacement réservé sous un délai d'un an à compter de la date de réservation.
- se voit attribuer ladite concession dès la réalisation des travaux

Le cas échéant, la réservation est annulée au terme de l'année.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 2023-027

Objet : Remboursement des frais vétérinaires

Le maire indique que pour limiter la divagation des chats errants, il convient d'aider chacun à participer à la non-prolifération.

A ce titre, la commune prend en charge ou rembourse les frais de vétérinaire de stérilisation de chat errant. Il est proposé de rembourser la somme de 139.30 € à M. Lambert André pour la stérilisation d'un chat en date du 16/02/2023.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

N° 2023-028

Objet : Aide pour l'achat de récupérateur d'eau

Dans un contexte de changement climatique, la gestion de la ressource en eau est une priorité. Il convient d'encourager toutes les démarches visant à l'utilisation raisonnée de l'eau.

En complément de l'aide communautaire (mousseur et récupérateur d'eau), il est proposé d'accompagner les ménages, pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie de jardin.

Un règlement d'attribution et une convention d'aide de 50 € seront établis et comprendront les conditions d'éligibilité suivantes :

- Habiter un immeuble ou être gestionnaire d'une résidence sur le territoire avec justificatif de domicile daté de moins de 3 mois ;
- Disposer d'un espace suffisant pour installer un récupérateur d'eau de pluie (balcon, cour ou jardin) ;
- Justifier sur présentation de facture au nom de l'abonné de l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, d'une contenance minimale de 250 litres;
- Justifier de son installation in situ par photographie.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 2023-029

Objet : Décision modificative budget commune

Suite à la vérification du budget de la commune par le SGC, il convient d'y apporter les modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		719.00 € 719.00 €
D 2138 : Autres constructions D 2188 : Autres immobilisations corporelles TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		9 528.00 € 26 508.40 € 36 036.40 €
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. Fonctionnement TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		7 031.00 € 7 031.00 €
D 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		3 750.00 € 3 750.00 €
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. Fonctionnement TOTAL D 68 : Dotations aux provisions	4 000.00 € 4 000.00 €	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		719.00 € 719.00 €
R 2804182 : Amort. subv org.publics divers - Bâtiments et TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		3 031.00 € 3 031.00 €
R 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		36 036.40 € 36 036.40 €
R 73111 : Impôts directs locaux TOTAL R 731 : Fiscalité locale		3 750.00 € 3 750.00 €

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 2023-030**Objet : Décision modificative budget chaufferie**

Suite à la vérification du budget de la chaufferie par le SGC, il convient d'y apporter les modifications suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61558 : Autres biens mobiliers TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 850.00 € 4 850.00 €	
D 023 : virement à section investis TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		2 249.40 € 2 249.40 €
D 13918 : Autres TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section	50.00 € 50.00 €	
D 6811 : dot.amort.immos incorp.& corp TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		7 600.00 € 7 600.00 €
R 021 : Virement section exploitation TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		2 250.00 € 2 250.00 €
R 28153 : amort. installl spécifique TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	2 300.00 € 2 300.00 €	
R 70871 : par la collectivité de rattachement TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		5 000.00 € 5 000.00 €

POUR : 14**CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****N° 2023-031****Objet : Amortissements subvention Habitat 70**

Lors de la séance du 26 juin 2015, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 10 000 € à Habitat 70, pour la création de 4 logements (soit 2500 € par logement), rue de la Tuilerie.
La subvention versée le 9 décembre 2020 par la commune n'a pas encore été amortie.

Le Conseil municipal décide d'amortir la subvention Habitat 70 de 10 000 € sur 5 ans soit 2 000 € par an.

POUR : 14**CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

Déposé, certifié et rendu exécutoire le 12/05/2023
Le Maire,



Dominique GUIGUEN